COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre: Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93.
Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet de l'accord-cadre : Accord cadre à bons de commande de topographie et prestations de géomètre sur 4 ans.
Type d'accord-cadre: Prestations de services.
Caractéristiques de l'accord-cadre:
Accord-cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de services sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, et passé dans le cadre des dispositions des articles 25, 66 à 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Cet accord-cadre est passé pour 1 an, reconductible 3 fois par voie expresse pour la même période. Sa durée maximale est donc fixée à 48 mois.
Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est fixé à 75 000 € HT
Le montant maximum de l'accord-cadre sur 4 ans est fixé à 300 000 € HT
A titre indicatif, la moyenne de dépenses annuelles s'élève à 45 000 € HT.
Mode de passation : Appel d'offres ouvert européen à passer en application des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.
Classification C.P.V: 71351800-1 (services topographiques et services de radiesthésie)
Code NUTS : FRL05
Variantes : non autorisées.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 09 novembre 2018 à 16h00

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de procédure Marché Public Simplifié (M.P.S.) :

«Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

Candidature de votre entreprise, hors procédure M.P.S :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Lettre de candidature** et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé **Cerfa DC1)** (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, **à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature** ou déclaration d'intention de soumissionner précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa **DC2).**
- **Copie du ou des jugements** prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- **Déclarations sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (**Voir document joint au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).**
- **Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- **Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** et le **chiffre d'affaires concernant les prestations** objet de l'accord-cadre réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Liste** des principales **prestations objet de l'accord-cadre**, **réalisées au cours des trois dernières** années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique (certificats de capacité).
- Indication des **titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 50% et Qualité des prestations : 50 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par demande écrite par mail achats.publics@brignoles.fr.

Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : https//www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, à compter du 1er octobre 2018, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : https//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Auprès de la Direction des Etudes des Travaux et des Grands Projets – Monsieur Yves MILESI – Tél : 04 94 86 16 06 Tél Portable : 06 31 18 38 07 ou Monsieur Laurent Grandet – responsable du service DETG au 06 07 81 20 26 Email : DETG@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – 83 000 Toulon.

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature de l'accord-cadre) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature de l'accord-cadre contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 09 octobre 2018